

**Le plan vert libéral :
Beaucoup plus qu'une taxe sur le carbone, c'est une réforme fiscale!**

Luc Godbout
Collaboration spéciale
ANALYSE

À juste titre, l'environnement est récemment devenu un réel enjeu de société. Plusieurs statistiques tous plus alarmantes les unes que les autres indiquent que des actions doivent être entreprises afin d'éviter que les rejets de carbone augmentent continuellement au cours des prochaines années. Noble objectif alors d'avoir une politique fiscale soucieuse de l'environnement.

N'étant pas un spécialiste de l'environnement, loin de moi l'idée de vouloir me prononcer sur l'aspect environnemental du plan vert libéral présenté cette semaine. Vous n'aurez donc pas de réponses aux questions suivantes. Ce plan est-il complet? La taxe sur le carbone sera-t-elle assez élevée? Un système de plafond et d'échange aurait-il été préférable?

Cela dit, le plan vert libéral suscite mon intérêt et il mérite qu'on s'y attarde. Ce dont il est question ici, c'est plus que la simple mise en place d'une taxe écologique sur le carbone, c'est en effet l'opportunité de discuter de réforme fiscale.

Réformer la fiscalité

Le point central du plan vert libéral est de proposer une réforme fiscalement neutre sur le plan financier. Ainsi, les 15 milliards \$ de recettes collectées par la nouvelle taxe sur le carbone serviraient entièrement à financer des baisses d'impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés.

Pour s'assurer qu'il soit cru, Stéphane Dion prend l'engagement que la Vérificatrice générale indiquera, chaque année, que le plan est bien fiscalement neutre.

Le plan vert libéral consiste donc à prendre d'une main pour le remettre de l'autre. Cette neutralité sur le plan des recettes collectées ne signifie pas pour autant que le plan vert libéral échange quatre trente sous pour une piastre. Il s'agit plutôt de revoir les modes de prélèvement des recettes fiscales actuellement en place, sachant que les choix en matière de politique fiscale peuvent affecter le comportement des agents économiques.

Il s'agit donc de servir de la fiscalité comme d'un outil orienteur. Si la politique fiscale peut, par la mise en place de crédits d'impôt, modifier le comportement des contribuables en les incitant à faire certains gestes souhaitables, par exemple faire plus de recherche et de développement. Inversement, la politique fiscale peut aussi en imposant davantage, « désinciter » à polluer, par exemple en décourageant l'utilisation de certains produits.

Le discours de Stéphane Dion est révélateur à cet égard : « Nous allons réduire les impôts sur ce que nous voulons voir augmenter : revenus, investissements et innovation; et nous allons réorienter ces impôts vers ce que nous voulons voir baisser : pollution, rejets de gaz à effet de serre et gaspillage. Nous allons faire payer les pollueurs et remettre tout cet argent dans les poches des Canadiens. »

Grosso modo, c'est 11 milliards \$ qui retourneraient dans les poches des individus et près de 4 milliards dans celles des entreprises.

Considérant que le rendement des impôts fédéraux sur le revenu des particuliers et des sociétés s'élève à 155 milliards \$ cette année, proposer une révision du dosage de la fiscalité se traduisant par une diminution de ces impôts de 15 milliards \$, ce n'est pas rien. C'est un dollar sur dix des impôts collectés sur le revenu qui serait remis aux particuliers et aux sociétés.

Un prix à la pollution

De son côté, la taxe proposée sur le carbone a pour conséquence d'imposer un prix à la pollution en cherchant à mieux en refléter son coût social. En appuyant sa taxe sur le carbone sur la quantité de pollution émise, le plan vert libéral obligera les pollueurs à prendre en compte, dans leur calcul économique, le coût d'utilisation des ressources polluantes.

C'est ce que les économistes appellent le signal des prix. La taxe internalise dans les coûts de production d'un pollueur l'utilisation des ressources polluantes et leur impact sur l'environnement. En augmentant le coût de la pollution, le marché économique confronte les pollueurs aux coûts réels de l'utilisation de ressources polluantes.

Partant de là, lorsque bien modulée, la taxe fait en sorte que l'économie s'ajusterait.

Le plan vert libéral fixe le prix à dix dollars par tonne d'émissions de gaz à effet de serre la première année. Ensuite, la taxe augmentera pour atteindre quarante dollars la tonne après quatre ans.

À tout prendre

Le b-a-ba économique reconnaît qu'on devrait imposer moins ce qui est utile et désirable, notamment le travail et l'investissement alors qu'on devrait taxer ce qui ne l'est pas, par exemple la pollution. C'est ce que fait le plan vert libéral. Pourquoi alors, le premier ministre Harper, diplômé en économie, faut-il le rappeler, dit-il qu'il s'agit d'une idée folle?

Parlant folie, le plan vert libéral est clairement moins fou que la promesse de réduire la TPS. En marge de la seconde réduction du taux de la TPS, le *Globe and Mail* avait demandé à 20 économistes de partout au Canada de se prononcer sur l'opportunité de réduire la TPS. Seize d'entre eux disaient qu'il s'agissait d'une mauvaise idée alors que deux autres indiquaient que l'idée n'était pas pertinente. Quatre-vingt-dix pour cent, donc, n'étaient pas favorables. Pourtant, contre toute logique économique, la TPS a été réduite.

Le défi de Stéphane Dion sera de convaincre qu'il offre une opportunité d'accroître l'efficacité de la fiscalité simplement en modifiant la manière de prélever les recettes fiscales afin de taxer mieux.

Après une quinzaine de chroniques au cours de l'année, « les finances publiques sous la loupe » feront relâches pour la période estivale et seront de retour en septembre. D'ici là, bon été.

Luc Godbout est professeur à la Chaire en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke

luc.godbout@usherbrooke.ca